

Image not found or type unknown



Vente succession et travaux

Par **EI yote**, le **31/10/2019** à **12:31**

Bonjour,

Une expertise électrique a été faite dans la maison d'habitation de mes parents, dont nous allons hériter avec mes frères, il y en aurait pour 8000 € de frais de remise aux normes actuelles.

Peux t-on la vendre en l'état et déduire ces frais du prix de vente en accord avec le notaire ?

Le notaire va t-il exiger le document d'un expert indispensable à la vente ?

Merci pour réponse.

Cordialement

EI yote